



Procès-Verbal

Commission Départementale Gestion des Compétitions Seniors Masculins

N° 07
21 Octobre 2021

Présents Alain Le Viol, Président
Georges Le Glédic
Par courriel Sylvain Denis, Quentin Berthelot
Assistent Jean-Pierre Bouillant et Didier Gantier

Appel

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Celles-ci peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée s'il :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence

1. Approbation du Procès-Verbal

La Commission approuve le PV n° 06 du 14 Octobre 2021 sans réserve.

2. Coupe du District Albert Bauvineau

La Commission étudie l'organisation de la première phase de groupes pour la Coupe du District dont les rencontres se joueront les 28 novembre, 5 et 12 décembre 2021.

La Commission soumet des modifications réglementaires à valider par le Comité de Direction.

197 équipes sont engagées. Une seule équipe de D3 ne s'engage pas dans la compétition.

Les quatre équipes encore qualifiées en Coupe Pays de la Loire sont exemptes :

- La St André (D1)
- SCNA Derval (D1)
- Treillières SF (D1)

- Nantes Sud 98 (D2)

Ces équipes pourront intégrer cette compétition sous réserve d'être éliminées de la Coupe Pays de la Loire avant les 32es de finale. Elles ne pourront plus intégrer la compétition après ce tour.

3. Challenge du District Albert Charneau

La Commission étudie l'organisation de la première phase de groupes pour la Coupe du District dont les rencontres se joueront les 28 novembre, 5 et 12 décembre 2021.

181 équipes sont engagées.

Les équipes ayant été préalablement relancées par messagerie officielle n'ayant pas donné réponse, aucun nouvel engagement ne sera pris en compte après l'élaboration des groupes.

La Commission soumet des modifications réglementaires à valider par le Comité de Direction.

4. Seniors Masculins

Au regard de l'élaboration de la Coupe du District, la Commission fixe les rencontres non jouées aux dates suivantes suivant le calendrier des équipes :

- Dimanche 31 octobre 2021
- Jeudi 11 novembre 2021
- Samedi 27 et Dimanche 28 novembre 2021 pour les équipes exemptes à cette date en coupe.
- Dimanche 5 décembre 2021 pour les équipes exemptes à cette date en coupe.
- Dimanche 12 décembre 2021 pour les équipes exemptes à cette date en coupe.
- Dimanche 19 décembre 2021

La Commission a établi le calendrier des matchs remis afin de pouvoir être à jour pour la première phase lors de la trêve hivernale. Il a été minimisé le nombre de matchs fixés au jeudi 11 novembre à 15h00 (date de matchs remis prévues au calendrier général). Il peut être proposer de jouer avec l'accord des deux clubs le mercredi 10 novembre en soirée sous réserve d'un éclairage homologué.

5. Futsal

Report suite à la Coupe Nationale Futsal

Suite à la programmation de la rencontre de St Nazaire AF au 25 octobre 2021 en Coupe Nationale Futsal, la rencontre est reportée au lundi 29 novembre.

. Nantes Acmnn Futsal

La Commission rappelle qu'au regard des prescriptions de la Commission des Terrains et Installations Sportives, l'accueil du public n'est pas autorisé.

Les clubs doivent donc fournir la liste des personnes autorisées au préalable dans le cadre d'un huis clos.

. Nantes Métropole Futsal

La Commission est en attente de l'homologation de l'installation proposée.

6. Entreprise

La Commission fixe les rencontres non jouées aux dates disponibles au calendrier et suivant la disponibilité des installations aux dates suivantes :

- Lundi 25 octobre 2021
- Lundi 1^{er} novembre 2021
- Lundi 22 novembre 2021

Prochaine réunion le 04 Novembre 2021 à 14 h 00.

Le Président,
Alain Le Viol



Le Secrétaire de séance,
Georges Le Glédic

